

GREFFE

du Tribunal de Commerce de
NANTES

6 allée de l'Île Gloriette

44046 NANTES CEDEX 01

Minitel : 36.29.11.11

et : 36.29.22.22

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépot effectué par :

S.A.R.L.
OLIVIER COIFFURES ET CREATION
1 RUE DESHOULIERES

SA Conseil d'Administration
EXCO ATLANTIQUE
46 BIS RUE DES HAUTS PAVES

44000 NANTES

44000 NANTES

Numéro RCS : NANTES B 401 907 035

<58400/95B975>

Pièces déposées le 22/02/1996

Numéro : 960987

P.V. D'ASSEMBLEE du 01/12/1995
- DEMISSION GERANT

Coût du dépôt : 84,55 Francs.
Dont T.V.A. : 7,95 Francs.

Le Greffier,

OLIVIER COIFFURES ET CREATIONS
Société à Responsabilité Limitée au capital de F. 50 000
Siège Social : 1 rue Deshoulières 44000 NANTES
NANTES B 401 907 035

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1er décembre 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Le 1er décembre, à 9 heures,

Les associés de OLIVIER COIFFURES ET CREATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 F, divisé en 500 parts de 100 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Olivier POISSONNEAU, propriétaire de 496 parts sociales
- Monsieur Gérard POISSONNEAU, propriétaire de 2 parts sociales
- Madame Huguette POISSONNEAU, propriétaire de 2 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier POISSONNEAU, gérant associé.

O.P.
H.P.

O.P.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de la co-gérante,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame Françoise SCHULLER expose aux associés que pour des raisons personnelles, elle ne souhaite pas être inscrite en qualité de co-gérante de la société. Elle présente donc sa démission à la collectivité des associés *à compter rétroactivement du jour de sa nomination, soit le 28 juin 1995.*

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Madame Françoise SCHULLER de démissionner de ses fonctions de gérant *à compter rétroactivement du 28 juin 1995* et décide de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

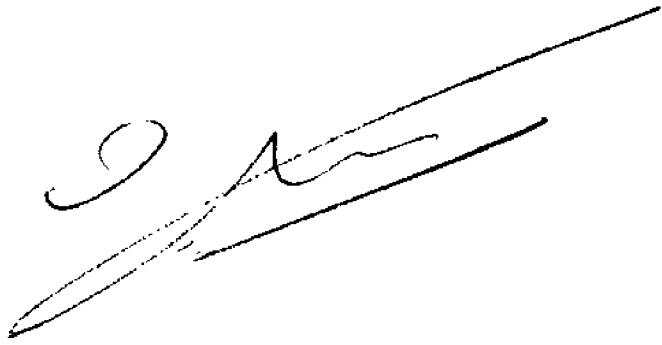
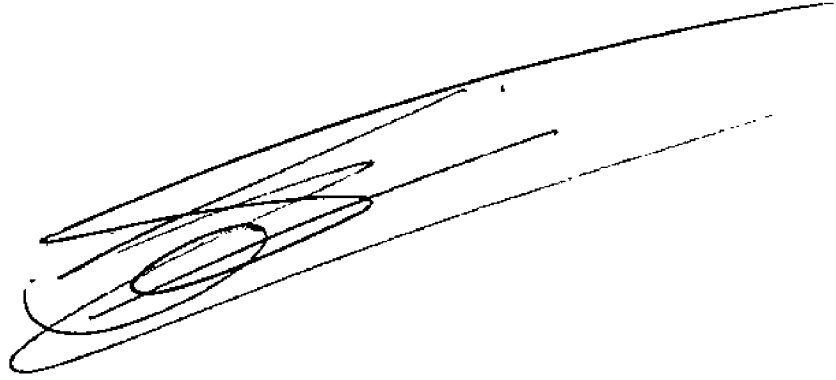
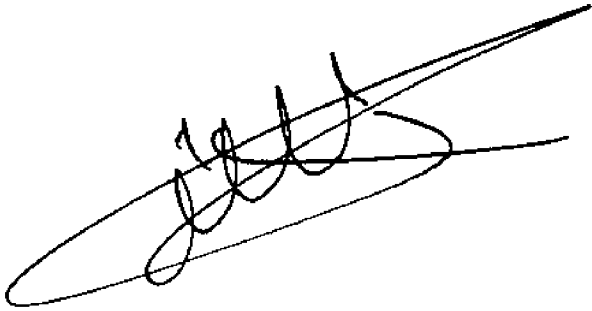


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

G.P. H.P

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'O' or 'G' shape followed by several horizontal strokes.A handwritten signature in black ink, appearing as a series of overlapping loops and a long horizontal stroke.A small, simple handwritten mark or signature, possibly a circle or a small loop.